



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Salaires 2022

Un accord signé et étendu pour la branche bureaux d'études techniques après deux années blanches !

Après deux années de gel des minima salariaux et des propositions patronales initiales indécentes, les négociations semblaient vouées à l'échec. Il aura fallu toute la combativité et la pugnacité des négociateurs et négociatrices CFDT pour enfin trouver un terrain d'entente avec les organisations patronales. Notre organisation syndicale n'a rien lâché et a fait de nombreuses contre-propositions. La F3C CFDT assume donc pleinement sa responsabilité de première organisation sur la branche des bureaux d'études techniques et a signé le 31 mars 2022 l'accord salarial de branche. La CFDT demande l'ouverture de nouvelles négociations sur les minima salariaux de branche.

Pour les ETAM, l'augmentation est de 4,9 % pour le premier niveau, de 3,5 % pour le deuxième niveau et de 2,5 % pour les autres niveaux. Pour ces deux premiers niveaux, il ne faut pas y voir une vraie volonté patronale d'augmenter les bas salaires, mais y voir seulement un rattrapage du SMIC et donc de respecter le droit du travail. Pour les cadres, tous les niveaux sont réévalués de 2,5 %.

Les minima applicables au

Grille "ETAM"				
Position	Coefficient	Valeur du point	Base fixe	Salaires minimaux
1.1	230	3,44 €	843,50 €	1 635,00 €
1.2	240	3,33 €	843,50 €	1 643,00 €
1.3	250	3,26 €	843,50 €	1 659,00 €
2.1	275	3,18 €	850,50 €	1 726,00 €
2.2	310	3,16 €	850,50 €	1 831,00 €
2.3	355	3,16 €	850,50 €	1 971,00 €
3.1	400	3,14 €	855,80 €	2 111,00 €
3.2	450	3,13 €	855,80 €	2 266,00 €
3.3	500	3,12 €	855,80 €	2 415,00 €

Grille "Ingénieurs et cadres"			
Position	Coefficient	Valeur du point	Salaires minimaux
1.1	95	21,40 €	2 033,00 €
1.2	100	21,40 €	2 140,00 €
2.1	105	21,342 €	2 241,00 €
2.1	115	21,339 €	2 454,00 €
2.2	130	21,338 €	2 774,00 €
2.3	150	21,340 €	3 201,00 €
3.1	170	21,041 €	3 577,00 €
3.2	210	21,042 €	4 419,00 €
3.3	270	21,044 €	5 681,00 €

